



DEPARTEMENT DES
YVELINES

République Française

MAIRIE DE BREVAL

2025 T 107

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de BREVAL,

Vu la programmation 2026 des événements intervenants sur la commune de Bréval et notamment :

- Les festivités de la Pentecôte les 23,24 et 25 mai 2026
- La brocante organisée par l'association Bréval Agri 78 en date du 19 avril 2026
- La brocante organisée par l'association Amicale des sapeurs-pompiers en date du 19 juillet 2026
- L'American Day le week-end des 6 et 7 juin 2026 ;

Considérant les flux de véhicules provoqués par ces événements aux abords ou à proximité du stade de Bréval, les difficultés de circulation et de stationnement consécutives ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité sur le territoire communal ;

Considérant que l'éventuelle organisation d'événement sportif sur les terrains de football de la commune provoquerait une affluence supplémentaire, accentuant les risques et les troubles ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès aux terrains de football sera interdit aux dates suivantes :

- Les 23 et 24 mai 2026
- Le 19 avril 2026
- Les 6 et 7 juin 2026
- Le 19 juillet 2026

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au District des Yvelines de Football
- Au Football club du Plateau de Bréval

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à BREVAL, le 16/07/2025

Le Maire,

Thierry NAVELLO:

3, Place du Maréchal Leclerc 78980 - BREVAL

Tel : 01.34.97.90.90 –

E-mail : accueil@mairie-breval78.fr

